

Plus, n'est pas assez : L'Afrique centrale et les 30% d'aires protégées et conservées proposés d'ici 2030

En décembre 2022, les gouvernements se prononceront sur le nouveau cadre mondial pour la biodiversité, qui vise à conserver 30% de la surface de la planète d'ici 2030, le fameux objectif 30×30 (<https://www.cbd.int/article/draft-1-global-biodiversity-framework>). Le Partenariat pour les forêts du bassin du Congo s'est réuni au Gabon du 4-8 juillet 2022 et, dans son communiqué final, a invité les pays membres de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) à « aligner la taille des zones de conservation sur l'objectif de la Convention sur la diversité biologique (CDB) de 30% de zones de conservation d'ici 2030 en : (i) augmentant les financements, (ii) améliorant la gestion, (iii) identifiant les autres mesures de conservation efficaces des territoires (AMCE), et (iv) concentrant le peu des moyens sur des superficies plus limitées pour améliorer l'efficacité de gestion des aires protégées » (<https://pfb-cbfp.org/actualites-rdp/RDP19-communiqu%C3%A9-final082022.html>). L'objectif 30×30 a également constitué le thème central du Congrès africain sur les zones protégées qui s'est tenu au Rwanda du 18-24 juillet 2022, et auquel nous avons participé en tant que panélistes et orateurs.

Nous résumons ici les discussions concernant la manière dont les pays d'Afrique centrale pourraient atteindre l'objectif 30×30 en abordant les quatre mesures. (i) Plusieurs mécanismes de financement centrés sur la séquestration du carbone forestier ont été lancés. Pourtant, malgré la prise de conscience sur l'importance de la biodiversité et de la lutte contre le changement climatique, les financements restent cruellement insuffisants pour atteindre l'objectif requis. (ii) Les partenariats public-privé, dans lesquels les gouvernements délèguent la gestion des zones protégées à des partenaires privés, se sont révélés plus efficaces en termes de gestion et de financement. Les gouvernements devraient préparer et superviser activement ces partenariats, et les partenaires privés devraient se rendre dispensables en améliorant les capacités du personnel de gestion national et en impliquant activement les communautés locales (Scholte, 2022, *Oryx*, doi.org/10.1017/S0030605321000752). (iii) Huit pays d'Afrique centrale ont atteint l'objectif 2020 de la CDB de 17% de la surface terrestre conservée, et sept pays ont >25% et trois >40% de leurs terres conservées (Doumenge et al., 2021, *Aires Protégées d'Afrique Centrale – Etat 2021*, <https://www.observatoire-comifac.net/publications/edap/2020?lang=fr>). Cela inclut les zones de chasse au trophée qui, contrairement à celles des pays d'Afrique australe, ne sont pas reconnues au niveau international mais pourraient être

considérées comme des AMCE en raison de leur importance pour la conservation. C'est également le cas des concessions forestières certifiées qui font l'objet de contrôles de qualité élaborés (Eba'a Atyi et al., 2021, *Les Forêts du Bassin du Congo - Etat des Forêts 2021*, <https://www.observatoire-comifac.net/publications/edf/2021?lang=fr>). Une fois que les concessions forestières et de chasse certifiées seront reconnues comme des AMCE, 30% de l'Afrique centrale sera protégée et conservée. Les véritables défis consistent toutefois à gérer de manière efficace les vastes concessions de chasse au trophée et de foresterie certifiée qui subissent la pression de la baisse des préférences du marché qui met en péril leur base économique. Les participants au Congrès ont également souligné qu'il fallait saisir l'occasion pour intégrer les communautés locales et les populations autochtones dans la gouvernance équitable des AMCE. (iv) Lorsque ces mesures ne sont pas réalisables, il convient de procéder à un repli stratégique, en concentrant les rares ressources financières et humaines sur des zones plus petites. A partir de ces noyaux bien protégés, un réseau de conservation viable peut finalement être reconstruit (Scholte et al., 2022, *Conservation Biology*, 36, e13860).

En appliquant ces quatre mesures, l'Afrique centrale peut saisir l'objectif 30×30 non seulement pour répondre aux attentes internationales, mais surtout pour transformer ses aires protégées et conservées afin qu'elles soient gérées efficacement, gouvernées équitablement et qu'elles fournissent les avantages économiques requis.

PAUL SCHOLTE (orcid.org/0000-0003-3813-7363, pault.scholte@gmail.com) GIZ, Ethiopie. CHOUAIBOU NCHOUTPOUEN et FLORENCE PALLA COMIFAC, Cameroun. CHARLES DOUMENGE CIRAD, Université de Montpellier, France.

Traduction de la version anglaise, à trouver sur : *Oryx*, Volume 56, Issue 6, November 2022, pp. 810 - 811
DOI: <https://doi.org/10.1017/S0030605322001090>

<https://www.cambridge.org/core/journals/oryx/article/more-is-not-enough-central-africa-and-the-proposed-30-protected-and-conserved-areas-by-2030/B35E8A340BD8A3FC1B2DBBEA4B26BE1D>